

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2021, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES.

Le président de l'Université Panthéon-Assas - Paris 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2021 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de PARIS, CRETEIL et VERSAILLES, au titre de l'année 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2021, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES :

Monsieur LECLERCQ Christophe, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Madame FIOC Elodie, assistante ingénieure, vice-présidente, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Monsieur CHARTRES Claude, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, expert, Université Paris 7 Diderot, Paris.

Madame GLOPPE Gaele, ingénieure d'études de classe normale, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Monsieur BERZIN Bruno, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, suppléant, Université Paris 2 Panthéon Assas, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris

le 04 mai 2021

Le Président


Stéphane BRACONNIER